

Identifiant tronçon	Liaison	rue	Proposition	Longueur du tronçon
ACTR-1	Accès à Tregastel	Rue du Moulin	Réduction de la chaussée à 5 m + marquage d'une bande pour piéton de 1.5m + Marquage vélo. Limiter la voie à 30km/h dans les 2 sens.	546
ACTR-2	Accès à Tregastel	Digue du Moulin à mer	Marquage vélo et sens interdit sauf vélo. Pas besoin de picto vélo.	134
ACTR-3	Accès à Tregastel	Liaison fond du port de Ploumanac'h (du moulin à mer à la RD788)	Voie verte de 3m en fond de parcelle. Acquisition foncières à prévoir (non chiffré), ajout d'une passerelle ou reconstitution digue côté digue du moulin	225
ACTR	Accès à Tregastel			
CVCL-1	Centre-ville - Centre de loisirs	Place des Halles	Marquage vélo	78
CVCL-2	Centre-ville - Centre de loisirs	Rue Hilda Gélis Didot (des Halles à May Lockwood)	Marquage vélo	352
CVCL	Centre-ville - Centre de loisirs			
CVCP-1	Centre-ville - Collège privé	Rue du Sergent L'Héveder (de Le Montréer à l'école St-Yves)	Marquage vélo	488
CVCP	Centre-ville - Collège privé			
CVCO-1	Centre-ville - Collège public	Rue des Frères Le Montréer	Double sens cyclable sans bande. Court terme : uniquement marquage	133
CVCO-1	Centre-ville - Collège public	Rue des Frères Le Montréer	Double sens cyclable sans bande. Long terme : abaissement de trottoir en cas de besoin	133
CVCO-2	Centre-ville - Collège public	Rue des Frères Le Montréer (de Karr Hent Roz à Maréchal Juin)	Marquage vélo.	369
CVCO-3	Centre-ville - Collège public	Rue des Frères Le Montréer (de maison médicale à Karr Hent Roz)	Aménagement en zone 30 (maintien des stationnements). Marquage vélo. 2 plateaux.	475
CVCO-4	Centre-ville - Collège public	Rue des Frères Le Montréer (de Kervoalan à maison médicale)	Suppression du stationnement. Création de 2 bandes cyclables. Réfection du carrefour (suppression des ilots et refecton du réseau d'électricité)	250
CVCO-5	Centre-ville - Collège public	Rue de Kerabram	Suppression du stationnement. Création de 2 bandes cyclables.	258
CVCO	Centre-ville - Collège public			
CVLC-1	Centre-ville - La Clarté	Boulevard Aristide briand (de Calvaire à de Gaulle)	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h.	161
CVLC-2	Centre-ville - La Clarté	Rue des Bons enfants	Marquage vélo	391
CVLC-3	Centre-ville - La Clarté	Rue des Frères Pasquier	Mise en sens unique sortant. Marquage vélo. Plateau sur le carrefour au croisement du boulevard Mermoz.	75
CVLC-4	Centre-ville - La Clarté	Avenue Kennedy	Marquage vélo. Sens vélo privilégié vers la Clarté	646
CVLC-5	Centre-ville - La Clarté	Rue de Kervoalan (de Kennedy à Pasteur)	Bande cyclable d'un coté. Sens vélo privilégié vers la Clarté	200
CVLC-6	Centre-ville - La Clarté	Rue de Kervoilan	Bande cyclable dans la montée.	50

Identifiant tronçon	Liaison	rue	Proposition	Longueur du tronçon
CVLC-7	Centre-ville - La Clarté	R. des frères Lumière	Stationnements sur la chaussée à aménager en marquage, en alternat pour libérer l'espace aux piétons. Marquage vélo. (cout hors marquage stationnement)	129
CVLC-8	Centre-ville - La Clarté	R. des frères Lumière, R du dr Calmmette	Marquage Vélo. Eliminer les chicanes 2RM.	208
CVLC-9	Centre-ville - La Clarté	Rue de Pont Hélé (du collège à Pasteur)	Maintien de l'aménagement actuel. Bande cyclable en direction du collège.	334
CVLC-10	Centre-ville - La Clarté	Rue de Pont Hélé (de Pasteur à Toul al Lann)	Créer une bande cyclable sens montée	140
CVLC-11	Centre-ville - La Clarté	Rue de Toul al Lann (de Pont-Hélé à Mez Gouez)	Marquage vélo. 2 écluses prévues.	937
CVLC-12	Centre-ville - La Clarté	Rue des Résistants	Marquage vélo	406
CVLC-13	Centre-ville - La Clarté	Rue des Patriotes (de résistants à Pleumeur)	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h.	40
CVLC-14	Centre-ville - La Clarté	Boulevard Jean Mermoz et Bd Aristide Briand (de Kennedy à Calvaire)	Bande cyclable dans le sens montant + élargissement des trottoirs (1m). Suppression d'une bande de stationnements. Sens vélo privilégié vers le centre-ville.	1220
CVLC-15	Centre-ville - La Clarté	Boulevard de la Corniche	Maintien de la bande multifonctionnelle en direction de La Clarté. Pas de pictos dans l'autre sens.	691
CVLC-16	Centre-ville - La Clarté	Rue de Mez Gouz	Marquage vélo	73
CVLC	Centre-ville - La Clarté			
CVPL-1	Centre-Ville - Ploumanac'h	Boulevard de la Corniche	Mise en oeuvre d'un revêtement sur le trottoir Ouest avec délimitation entre les 2 flux. Marquage vélo vers le centre-ville. Jalonnement vers centre ville à orienter vers Mez Gouez / Toul al Lann.	569
CVPL-2	Centre-Ville - Ploumanac'h	Boulevard du Sémaphore	Bande cyclable dans le sens montant en prenant sur le délaissé (1,5m). Bande multifonction si espace réduit au droit de la balustrade. Maitrise foncière. Piéton : Incitation à passer par le chemin des douaniers (court terme) puis passerelle (long terme).	1539
CVPL	Centre-Ville - Ploumanac'h			
CVTR-1	Centre-ville - Trestraou	Rue du Général de Gaulle	Maintien de la zone 20 et Création d'un double sens cyclable	171
CVTR-2	Centre-ville - Trestraou	Rue du Maréchal Foch (de Briand vers Kroaz ar Skin)	Double sens cyclable.	86
CVTR-3	Centre-ville - Trestraou	Rue du Maréchal Foch (de Sept-Iles vers Kroaz ar Skin)	Mise à sens unique vers centre-ville. Zone 20. Double sens cyclable.	156
CVTR-4	Centre-ville - Trestraou	Rue du Maréchal Foch (des Sept-Iles à Le Bihan)	Interdiction sauf riverains. Test du 15 juin au 15 sept. Zone 20 et double sens cyclable le reste de l'année.	428
CVTR-5	Centre-ville - Trestraou	Boulevard Le Bihan	Réflexion urbaine en cours. zone 20. Double sens cyclable.	129
CVTR-6	Centre-ville - Trestraou	Boulevard Thalassa (de le Bihan à Casino)	Réflexion urbaine en cours.	211
CVTR	Centre-ville - Trestraou			

Identifiant tronçon	Liaison	rue	Proposition	Longueur du tronçon
CVTT-1	Centre-ville - Trestrignel	Place de l'Hotel de ville	Marquage vélo. (sens Trestrignel Centre-Ville)	172
CVTT-2	Centre-ville - Trestrignel	Rue du Maréchal Leclerc	Double sens cyclable Interdit en zone 20.	194
CVTT-3	Centre-ville - Trestrignel	Rue de Pors Nevez (de RD788 à Messe)	Zone 30. Marquage vélo. Double sens cyclable sur la partie à sens unique.	103
CVTT-4	Centre-ville - Trestrignel	Chemin de la Messe (de France libre à Trolay)	Mise à sens unique vers Le Centre-ville . Zone 30. Double sens cyclable. Bandepiéton coté mer.	507
CVTT-5	Centre-ville - Trestrignel	Chemin de la Messe (du Kern à Trolay)	Double sens cyclable. Limitation à 30km/h. Attention au virage devant l'hotel du Sphinx. Déporter le stationnement coté falaise et le chemin piéton coté mer.	574
CVTT	Centre-ville - Trestrignel			
CPPO-1	Collège public - Port	Rue François-Marie Luzel	Marquage vélo	219
CPPO-2	Collège public - Port	Chemin (de Blés d'or à Luzel)	Amélioration de la couche de roulement. Enlever les barrières anti 2RM	53
CPPO-3	Collège public - Port	Rue des blés d'or	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h	257
CPPO-4	Collège public - Port	Rue des frères Kerbrat	Marquage vélo	62
CPPO-5	Collège public - Port	Impasse de Keruncun	Marquage vélo	74
CPPO-6	Collège public - Port	Impasse de Keruncun	Voie verte à créer sur chemin existant	102
CPPO-7	Collège public - Port	Chemin à créer (de Traou Costiou à imp. Keruncun)	Cheminement dans un futur lotissement. (Chemin existant partie ouest). Cout pris en charge par le lotisseur	161
CPPO-8	Collège public - Port	Chemin de Traou Costiou	Marquage vélo	69
CPPO-9	Collège public - Port	Bois d'Amour	Amélioration de la couche de roulement (travaux de surface)	380
CPPO-10	Collège public - Port	Rue du Docteur Laennec	Marquage vélo. Goulotte pour accéder au Bois d'Amour.	140
CPPO-11	Collège public - Port	Rue Connan	Zone 30. Marquage vélo	169
CPPO	Collège public - Port			
CPPL-1	Collège public - Port/Louannec	Route de Kervasclat (de Kerhuel à Pleumeur-Bodou)	Marquage vélo	665
CPPL-2	Collège public - Port/Louannec	Route de kerhuel	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h	403
CPPL-3	Collège public - Port/Louannec	Rue du Colombier (de Roz ar Wern à Kerhuel)	Aménagement du carrefour. Passage des vélos derrière un petit talus à la place du large accotement.	26
CPPL-4	Collège public - Port/Louannec	Chemin de Roz Ar Wern	Marquage vélo. Mise en sens unique avec double sens cyclable dans le cadre de l'aménagement urbain. Voie limitée à 30 km/h.	205
CPPL-5	Collège public - Port/Louannec	Rue de Roz Ar Wern	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h	552
CPPL-6	Collège public - Port/Louannec	Rue de Gouzabas	Bande multifonction dans le sens montant. Voie limitée à 30 km/h.	111
CPPL-7	Collège public - Port/Louannec	Rue du Colombier	Maintien de l'aménagement actuel. (Sas vélo à l'intersection et suppression du tourne à gauche).	375
CPPL-8	Collège public - Port/Louannec	Rue Ernest Renan	Marquage vélo au milieu des 3 files	116
CPPL	Collège public - Port/Louannec			
CPZA-1	Collège public - ZA	Route de Pleumeur-Bodou (de Kerabram à Eiffel)	Transformation de la piste cyclable 1,5m. en voie verte 2,50m avec suppression de la bande plantée.	961
CPZA-2	Collège public - ZA	Route de Pleumeur-Bodou (de Eiffel à Kroas ar Varen)	Voie verte de 2,5m coté gauche vers le collège.	282
CPZA	Collège public - ZA			
LCCO-1	La Clarté - Collège	Rue de Toul al Lann	Marquage vélo. Double sens cyclable sur le tronçon à sens unique.	304

Identifiant tronçon	Liaison	rue	Proposition	Longueur du tronçon
LCCO	La Clarté - Collège			
LCPL-1	La Clarté - Ploumanac'h	Rue Gabriel Vicaire	Suppression d'une bande de stationnement pour création d'une bande cyclable en direction de la Clarté (sens montant). Zone 30.	779
LCPL-2	La Clarté - Ploumanac'h	Rue Saint-Guirec (des feux à Karr Hent Bian)	Court terme : Marquage au sol.	462
LCPL-2	La Clarté - Ploumanac'h	Rue Saint-Guirec (des feux à Karr Hent Bian)	Long terme : Suppression d'une bande de stationnement + réduction de la chaussée à 5 m + élargissement du trottoir (traitement de toute la voirie)	462
LCPL-3	La Clarté - Ploumanac'h	Rue Saint-Guirec (de Karr Hent Bian à Port)	Marquage vélo. Limiter la voirie à 30km/h	610
LCPL-4	La Clarté - Ploumanac'h	Rue du Port	Réduction de la présence de la voiture. Marquage vélo	151
LCPL-5	La Clarté - Ploumanac'h	Quai Bellevue / Rue du Centre	Zone de rencontre. Alternative à la rue saint Guirec	578
LCPL	La Clarté - Ploumanac'h			
LCTR-1	La Clarté - Trestraou	Rue de la Chapelle	Marquage vélo.	279
LCTR-2	La Clarté - Trestraou	Rue de Trébuic	Marquage vélo. (Prévoir jalonnement avec 2 possibilités entre La Clarté et Trestraou)	524
LCTR	La Clarté - Trestraou			
LCZA-1	La Clarté - Ploumanac'h	Rue de Pleumeur (de Schweitzer à Chapelle)	Marquage vélo. Limiter la voirie à 30km/h	202
LCZA-2	La Clarté - Zone artisanale	Rue de Pleumeur (de Mez Gouez à Schweitzer)	Chaucidou. Voie limitée à 30km/h.	313
LCZA-3	La Clarté - Zone artisanale	Rue de Pleumeur (de vallée à Mez Gouez)	Bandes cyclables de chaque coté. Suppression de la bande de stationnement. Acquisition parcelle C884 Pté A. Cossic.	164
LCZA-4	La Clarté - Zone artisanale	Rue de Pleumeur (de la Roche Petiot à vallée)	Bandes cyclables. Réduction de la voie voiture à 5,5 m. Récupération de 1 m d'accotement.	219
LCZA-5	La Clarté - Zone artisanale	Rue de Pleumeur (de Eiffel à Roche Petiot)	Voie verte coté droit vers la Clarté. Réduction de chaussée au niveau de l'entrepot avec traversée des cyclistes dans un sens. Gestion des eaux pluviales.	484
LCZA-6	La Clarté - Zone artisanale	Rue de Pleumeur (de Kroaz ar Varen à Eiffel)	Voie verte coté droit vers la Clarté. Gestion des eaux pluviales.	629
LCZA-7	La Clarté - Zone artisanale	Rue Gustave Eiffel	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h.	613
LCZA	La Clarté - Zone artisanale			
POCV-1	Port - Centre-ville	Rue Anatole Le Braz (de Ignolin à Arthaud)	Court terme : Marquage velo sur les 2 sens de rue.	91
POCV-1	Port - Centre-ville	Rue Anatole Le Braz (de Ignolin à Arthaud)	Long terme : Piste cyclable coté droit vers le centre-ville.	91
POCV-2	Port - Centre-ville	Allée Florence Arthaud	Marquage vélo.	90
POCV-3	Port - Centre-ville	Rue du Maréchal Joffre et place de l'église	Marquage vélo. Priorité aux vélos dans le sens montant dans les écluses. Elargir chaussée dans l'écluse et marquage vélo à la montée sur la chaussée. Voie limitée à 30 km/h.	958
POCV	Port - Centre-ville			

Identifiant tronçon	Liaison	rue	Proposition	Longueur du tronçon
POLL-1	Port - Louannec/Lannion	Parking du quai	Passage de la piste à l'Est de la maison, piste prolongée côté platelage, mise en place de places de stationnements longitudinales au lieu de bataille.	104
POLL-2	Port - Louannec/Lannion	Esplanade de la Douane, place Gautard	Cheminement existant.	517
POLL-3	Port - Louannec/Lannion	Rond-point de Pont-Couennec (de RD6 vers Lannion). Ancienne voie ferrée	Voie verte de 3m. (cf schéma giratoire)	223
POLL-4	Port - Louannec/Lannion	Rond-Point de Pont Couennec (de l'entrée de l'esp. Douane vers Louannec)	Voie verte de 3m. (cf schéma giratoire). Département en cours d'étude	37
POLL-5	Port - Louannec/Lannion	Rond-Point de Pont Couennec (de l'entrée de l'esp. Douane vers Renan)	Piste cyclable bidirectionnelle (cf schéma giratoire). Prévoir passage vélo à l'entrée du pk. Département en cours d'étude	57
POLL-6	Port - Louannec/Lannion	Rue Ernest Renan (du giratoire à la craquanterie)	Piste cyclable bidirectionnelle (cf schéma giratoire). Département en cours d'étude	49
POLL-7	Port - Louannec/Lannion	Rue Ernest Renan (de craquanterie vers St-Quay Perros)	Route partagée (cf schéma giratoire)	196
POLL	Port - Louannec/Lannion			
POTR-1	Port - Trestrignel	Rue Ernest Renan (de cale Philippe à Connan)	Suppression de 4 places de stationnement pour assurer la continuité de la piste cyclable. (Piste à construire sur 40m sur les 70 m au total). "Autre cout" : Déplacement d'un candélabre, démarcation physique en bordures granit, enrobés de couleur, pavés granit piétons, raccord sur parking. Décaler la passerelle de 1 m.	73
POTR-2	Port - Trestrignel	Cale Philippe	Matérialisation au sol du double sens cyclable.	167
POTR-3	Port - Trestrignel	Rue Anatole Le Braz (de cale Philippe à Ignolin)	Suppression des places de stationnement coté Creperie. Création de 2 bandes cyclables. Créer un plateau pour traverser la RD 788, marquage sur trottoir, déplacer barrière, etc. Suppression muret sur 25 m.	181
POTR-4	Port - Trestrignel	Rue Guy Ignolin	Maintien des aménagements actuels.	249
POTR-5	Port - Trestrignel	Boulevard Yvon Bonnot et rue Guy Ignolin (de SRP au musée)	Bande cyclable coté est. Déjà fait	112
POTR-6	Port - Trestrignel	Boulevard Yvon Bonnot	Bandes cyclables vers Trestrignel.	178
POTR-7	Port - Trestrignel	Bd du Linkin. Venelle du Linkin + contre-allée du Bd Y. Bonnot	Marquage vélo. Un sens vélo vers le port	471
POTR-8	Port - Trestrignel	Boulevard Yvon Bonnot	Conservation de la bande cyclable montante. Marquage vélo à la descente. Renforcer le guidage vers la contre allée de la RD (rue du Laurens). Guider les vélos qui sortent de la rue de Trestrignel (côté plage), interdire de prendre la bande à contre sens. Pour atteindre le port, une alternative existe par la rue de Trestrignel vers Joffre.	740
POTR-9	Port - Trestrignel	Rue de Trestrignel (de RD788 à Pors ar Goret)	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h.	258
POTR-10	Port - Trestrignel	Rue de Trestrignel (de Sénottes à Pors ar Goret)	Mise en sens unique vers Trestrignel. Double sens vélo. Voie limitée à 30 km/h.	277
POTR-11	Port - Trestrignel	Rue Maurice Denis	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h.	278

Identifiant tronçon	Liaison	rue	Proposition	Longueur du tronçon
POTR-12	Port - Trestrignel	Boulevard de Trestrignel (de Denis au parking)	Marquage vélo. (sens Port - Trestrignel). Double sens cyclable interdit. Voie limitée à 30 km/h.	117
POTR-13	Port - Trestrignel	Rue du Kern	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h.	275
POTR-14	Port - Trestrignel	Boulevard de Trestrignel (du parking à la messe)	Marquage vélo. Voie limitée à 30 km/h.	120
POTR-15	Port - Trestrignel	Boulevard de Trestrignel (au droit du parking)	Maintien de l'aire piétonne.	91
POTR-16	Port - Trestrignel	Rue de Trestrignel (de RD788 à Joffre)	Marquage vélo	495
POTR	Port - Trestrignel			
TRCO-1	Trestraou - Collège	Avenue du Casino (de Rohellou à Le Bihan)	Réflexion urbaine en cours. zone 20. Marquages vélos.	197
TRCO-2	Trestraou - Collège	Avenue du Casino (des feux à Rohellou)	Bande cyclable sur la montée avec espace de 50 à 70 cm avec les stationnements. Ilots centraux à éliminer. Réfection	532
TRCO-3	Trestraou - Collège	Rue Pasteur	Bande cyclable sur la montée à positionner en bas sur le trottoir droit en montant et en haut à cheval sur celui-ci.	378
TRCO	Trestraou - Collège			
TRTR-1	Trestraou - Trestrignel	Rue Anatole France (de Pors nevez à Sept-Iles)	Maintien du double sens pour véhicules. Peu de circulation. Zone 30 et marquage vélo	88
TRTR-2	Trestraou - Trestrignel	Rue des 7 Iles (de Kroaz ar skin à Foch)	Double sens cyclable sans délimitation. Interdit aux riverains en juillet 2022.	241
TRTR	Trestraou - Trestrignel			
ZAPL-1	ZA - Pleumeur-Bodou	Route de Pleumeur-Bodou (de rue Pleumeur à Barnabanec)	Voie verte de 2,5m coté gauche vers le collège. Gestion de l'eau pluviale.	1384
ZAPL	ZA - Pleumeur-Bodou			

TOTAL

35451